



Evreux, le 17 juillet 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Circuit de l'Eure

Annulation du jugement du tribunal administratif de Rouen du 14 mars 2013

La Cour administrative d'appel de Douai a notifié à la préfecture de l'Eure, son arrêt du 10 juillet 2014 après avoir été saisie par la SARL Circuit de l'Eure, annulant ainsi le jugement du 14 mars 2013 du tribunal administratif de Rouen.

Ce dernier, à la demande de l'association " Agir pour la sauvegarde de Saint-Just et de son cadre de vie et de M. Gérard Comte, avait annulé l'arrêté du 26 novembre 2010 du préfet de l'Eure, portant homologation du circuit de l'Eure sur la commune de Saint-Just.

Contacts presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35